

Les droits de l'urbanisme et du patrimoine au service du projet de développement urbain

EN LIGNE

26 janvier et
2 février 2023
14 h - 16 h 30
2 X 2h30

[Lien d'inscription](#)

Formation reconduite au second semestre

Objectifs : La formation offre une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes et permet de différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

Intervenants :

- Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Arnaud De Lajarte, maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers

Programme :

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

Site Patrimonial Remarquable aujourd'hui : création, modification, révision, extension

EN LIGNE

8 mars et
15 mars 2023
14 h - 16 h 30
2 x 2h30

[Lien d'inscription](#)

Formation reconduite au second semestre

Objectifs : Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables créés par la loi LCAP et répondre aux questions concrètes des collectivités.

Intervenants :

- Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Pascal Planchet, professeur de droit public à l'Université de Lyon II

Programme :

- Introduction et contextualisation : origine, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (PSMV / PVAP) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des MH / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF / l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

CEREMA / CREBA : Formation MOOC

Concevoir une réhabilitation énergétique responsable du bâti ancien

EN LIGNE

6 mars au
3 avril 2023
2 h par semaine



Formation en partenariat

[Lien d'inscription](#)



Objectifs : Cette formation permettra d'appréhender les spécificités du bâti ancien et ses enjeux en lien avec leur réhabilitation énergétique.

Elle présentera les éléments méthodologiques et les outils pour concevoir une réhabilitation énergétique responsable du bâti ancien.

Enfin, elle exposera les principes clés pour choisir des solutions d'améliorations énergétiques compatibles avec le bâti ancien, notamment du point de vue de l'humidité et du confort d'été.

Programme, intervenants et experts à retrouver sur le site
[MOOC Bâtiment durable](#)

Règlement local de publicité

EN LIGNE

30 mars et
13 avril 2023
14 h - 16 h 30
2 X 2h30

Formation reconduite au second semestre

[Lien d'inscription](#)

Objectifs : Présentation des règles en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable.

Intervenant :

• Philippe Zavoli, Maître de Conférences en droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Programme :

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques
- Zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires.

Centres anciens et développement durable

EN LIGNE

Premier
semestre
2023

Intervenants (à confirmer) :

- Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Elodie Héberlé, responsable d'activités « Performance énergétique des bâtiments », CEREMA

Prix des formations

EN LIGNE

EN PRÉSENTIEL

Pour les villes de moins de 7000 habitants / Petites villes de demain /
Ministère de la Culture

100 €

150 €

250 €

Pour les villes de plus de 7000 habitants

200 €

300 €

450 €

Pour les non-adhérents

300 €

500 €

650 €

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**

2 x 2H30

1 jour

2 jours

Programmes complets et calendrier des formations à retrouver sur
www.sites-cites.fr

Nous organisons également des **formations sur demande et sur mesure**

Merci de nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06

Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisées

« Ville et Pays d'art et d'histoire ».

L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux

« Petites villes de demain ».

Certification Qualiopi

Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation

N° de déclaration d'activité : 7264037264

Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux

Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session & auto-évaluation en fin de session. Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

